

Produit pour thixotroper et poudre pour masse de spatulage en époxy

LIRIT 500

LIRIT 500 est une poudre pour thixotroper la résine en masse à spatuler avec **un poids spécifique très léger**.

Utilisation

LIRIT 500 est jusqu'à 1/3 : 2/3 mélangé avec la résine époxy A/B (dépend de la consistance désirée). Par exemple: LISOLIT-E 45 (variante flexible) ou LISOLIT-E 50 (variante rigide).

Propriétés

Avec cette combinaison nous obtenons une masse à spatuler pâteuse et facile à traiter. La masse à spatuler LIRIT 500 peut être posée partiellement ou sur toute la surface.

LIRIT 500 est compatible avec notre accélérateur LISOLIT-R 66.

LIRIT 310 ne convient pas avec notre accélérateur LISOLIT-R 66.

Application

Selon le fond et la surface désirée, la masse à spatuler peut être faite plus ou moins thixotropée. On peut également ajouter, là où c'est nécessaire, 5-20% de pigments en poudre LISOLIT-Color en plus.

Livraison

LIRIT 500 est livré en seaux de 1 kg ou 5 kg.

Proportion de mélange

Env. 2/3 part époxy : env. 1/3 part LIRIT 500 (en poids)

Stockage

1 année, dans les seaux bien fermés et à l'abri de l'humidité (20°C).

Caractéristiques techniques

Forme: Poudre

Couleur: Beige

Classe de toxicité: Libre

Mesures de précaution et de sécurité

- Ne pas exposer le produit au gel.
- Avant l'usage lire attentivement la fiche des données de sécurité UE au sujet de la manipulation des résines époxy.
- Eviter l'inhalation des vapeurs ainsi que le contact direct avec la peau. Porter des gants et des lunettes de protection.
- Pendant la mise en œuvre ne pas manipuler le produit près d'une flamme, ne pas fumer ou manger.
- Pour l'utilisation de résines synthétiques à 2 composants, les indications de la SUVA art. 1854d sont valables.
- Lire attentivement les conseils et les renseignements sur la fiche des données de sécurité.

Toutes les informations et recommandations contenues dans cette fiche technique correspondent à l'état actuel des connaissances et sont conçues comme lignes directrices. Elles ne sauraient toutefois entraîner des responsabilités juridiques. Ces recommandations se réfèrent à des conditions normales et usuelles. Seul un examen spécifique permettra de déterminer si elles s'appliquent à un cas particulier. Le droit des tiers et les dispositions des autorités demeurent réservés.